

24 - Transport d'élèves

Mme l'Adjointe FELLMANN, Rapporteur : Depuis plusieurs années la Ville de Besançon a mis en place un service de transport d'élèves pour répondre à des besoins très particuliers.

C'est en 2002 qu'a été instauré le premier service : il s'agissait de relier l'école des Montboucons à l'école maternelle Kennedy ; en effet l'école des Montboucons était trop petite et inadaptée pour l'accueil des classes préélémentaires ; il n'y a pas la possibilité d'installer une salle de sieste ; les enfants des toute petite/petite et moyenne sections sont admis à l'école Kennedy. Ce dossier avait alors fait l'objet d'une consultation avec les parents d'élèves qui avaient donné leur accord ; l'Éducation Nationale y était également très favorable.

En 2008 a été mis en place un service reliant les quartiers Bregille et Prés de Vaux. Les effectifs ayant sérieusement baissé dans l'un et l'autre quartier, et afin de préserver les établissements scolaires, il avait été décidé, en accord avec l'Éducation Nationale et les parents d'élèves, d'installer la section maternelle dans le quartier des Prés de Vaux et la section élémentaire dans le quartier de Bregille. L'espace maternel du groupe scolaire de Bregille ainsi libéré a permis un transfert du restaurant scolaire, jusqu'alors dans un préfabriqué, donnant ainsi de meilleures conditions d'accueil des enfants.

En 2012, suite à des difficultés présentées par l'un des deux bâtiments préfabriqués qui abritent l'école maternelle Tristan Bernard, il a été décidé, en accord avec les parents d'élèves et les enseignants, de la délocaliser complètement sur le quartier des Clairs-Soleils, dans les locaux de l'école maternelle Jean Macé, libres de toute occupation scolaire. Un service de transport de l'ensemble des élèves a été proposé aux familles.

Un appel d'offres ouvert avec mise en concurrence au plan européen a été publié le 31 mai 2012 avec une date limite de remise des offres fixée au 11 juillet 2012. Sa durée est d'un an du 25 septembre 2012 au 1^{er} septembre 2013 éventuellement reconductible 3 fois par reconduction expresse.

Ce marché comporte 3 lots :

- Lot 1 : école des Montboucons/école maternelle Kennedy - 4 trajets/jour scolaire - montant maximum de la dépense : 35 000 € HT/an
- Lot 2 : école des Prés de Vaux/école Bregille - 8 trajets/jour scolaire - montant maximum de la dépense : 50 000 € HT/an
- Lot 3 : école maternelle Tristan Bernard/école maternelle Jean Macé - 4 trajets/jour scolaire - montant maximum de la dépense : 60 000 € HT/an.

La Commission d'Appel d'Offres du 31 août 2012 a choisi les offres économiquement les plus avantageuses et a attribué les lots aux entreprises suivantes :

- lot 1 : GTV
- lot 2 : GTV
- lot 3 : Monts Jura Autocars (RDTD).

Proposition

Il est proposé d'autoriser la signature des marchés avec les entreprises déclarées titulaires par la CAO, à savoir TGV pour les lots 1 et 2 et RDTD pour le lot 3 pour des montants journaliers fixés à 177,32 € TTC pour le lot 1, 301,40 € pour le lot 2 et 312,44 € pour le lot 3.

«**M. LE MAIRE** : Transport d'élèves, on en a déjà largement parlé ce soir, vous voyez que les sommes sont importantes et que c'est la Ville qui les paye, je dis cela au passage, et c'est gratuit !

Il n'y a pas de remarques, c'est donc adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 24 septembre 2012.